



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le **16/07/2026**
ID : 057-245700695-20260710-D2026_102_SI-AR

DECISION 2026-102

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de « Maîtrise d'œuvre relative à la restauration de la continuité écologique sur la Boler » est conclu avec la société IRH INGENIEUR CONSEIL SAS - 54000 NANCY, pour un montant de 93 760,00 € H.T. soit 112 512,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 juillet 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

